L'accord signé par la CFDT, permet cette année encore de verser une prime d'intéressement.

La commission de suivi de l'accord d'intéressement s'est déroulée ce matin :

L'enveloppe à distribuer, s'élève à 43,45 % de l'enveloppe maximale, soit **5 280 491 €** correspondant à 2,107 % de la masse salariale, un peu en retrait des 2,22 % de la masse salariale distribué l'an passé.

6958 collaborateurs y sont éligibles, 3050 employés, 2267 agents de maitrise et 1641 cadres.

Salaire brut annuel	Prime brute	Prime possible avec abondement si versement sur PEE	Valeur de l'abondement perçu
25 000€	758€	1387€	629€
30 000€	814€	1471€	657€
35 000€	870€	1555€	685€
40 000€	927€	1641€	714€

**Ces chiffres sont donnés sur la base d'un travail à temps plein avec 100% de présence en 2019 et ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux.*

QUELQUES ELEMENTS D'EXPLICATIONS

INDICATEURS GROUPE : Les indicateurs au niveau groupe qui permettent la distribution d'une enveloppe maximale de 1% de la masse salariale sont activés à hauteur 68,28% :

- Les critères basés sur le cumul des fonds propres, ainsi que la qualité du client retraite déclenchent 100% de leur enveloppe respective.
- La satisfaction globale du client santé, portée par VIASANTE sur tout l'individuel et le petit collectif, s'améliore de très peu et ne se déclenche qu'à hauteur de 10%.
- L'amélioration des délais de traitement pour les IJ *(merci PREST'IJ)* et l'invalidité permet de distribuer 91,38% de l'enveloppe contre 77,7% l'année passée.
- La qualité de la gestion individuelle, portée par LA MONDIALE, n'atteint toujours pas le seuil de déclenchement minimum, mais du fait d'une légère amélioration 10% de l'enveloppe sont débloqués.

INDICATEURS SPECIFIQUES AG2R : Les indicateurs spécifiques qui permettent la distribution d'une enveloppe maximale de 3,85% de la masse salariale sont activés à hauteur de 37% :

- Les deux critères liés à la retraite complémentaire : trajectoire des frais et satisfaction client déclenchent 100% de leur enveloppe respective.
- Le critère lié aux frais assurantiels, malgré plusieurs retraitements, se dégrade à nouveau de façon significative de 2,2% et n'est donc pas déclenché.

L'objectif de la CFDT :

Agir pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.
Avec l'intéressement 2020, l'engagement est tenu !

#pouvoirdevivre

Cfdt:

Cette année du fait du confinement et de l'impossibilité pour les collaborateurs de NATIXIS, également en télétravail, de traiter les demandes papiers, la prime d'intéressement sera traitée en « FULL DIGITAL ».

Actuellement 89% des salariés du groupe utilisent déjà ce procédé, les autres recevront tout d'abord un emailing, suivi au besoin d'un courrier papier.

Une information paraitra très prochainement sur DECLICS pour expliquer la procédure.

Les salariés seront interrogés pour affecter la prime sur le PEE ou le PERCO à partir du 02 juin, le versement sera réalisé le 10 juin.

Sans demande spécifique de paiement de la part du collaborateur, l'intéressement sera automatiquement investi sur le fond monétaire du PEE.

Rappelons que la volonté des trois organisations syndicales signataires, et notamment de la CFDT, était de permettre un partage des fruits de la croissance du groupe et une amélioration du pouvoir d'achat des salariés.
Le résultat est au rendez-vous.

A noter que le versement sur le PEE génère un abondement de l'employeur à hauteur de 100% sur la tranche de prime comprise entre 1€ et 500€ et de 50% sur la tranche de prime au-delà de 500€, dans la limite maximale d'un abondement annuel de 2500€.

Ce versement rend également l'intéressement non imposable.

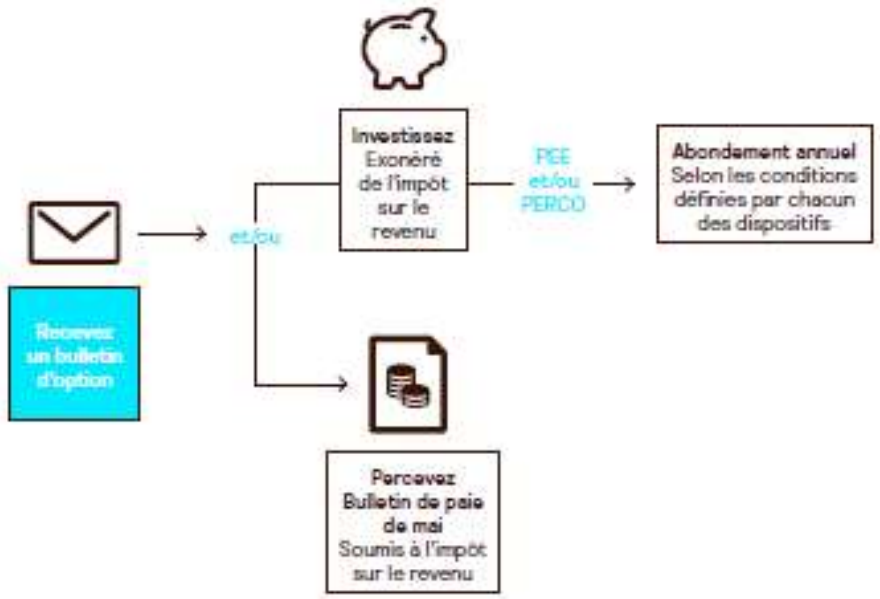

Cfdt: MOBILISÉS POUR LE POUVOIR D'ACHAT

CFDT AG2R sur Application mobile et tablette, sur Facebook et sur CFDT AG2R.COM